



Association des
Bibliothécaires de France

Groupe Régional Languedoc-Roussillon

Objet : Compte rendu du conseil d'administration

Présents :

Marie Bibent, en recherche d'emploi ;
Éric Delaurans, médiathèque tête de réseau Lézignan-Corbières ;
Amélie Garais, Médiathèque de Teyran ;
Marion Foresti, médiathèque de Lattes ;
Héloïse Tuboeuf, réseau CCVH ;
Valérie Severac, médiathèque de Teyran ;
Élisabeth Soubeiran, DLL 30 ;
Élise Tarlier, médiathèque de Mauguio ;
Céline Vidal, Médiathèque départementale ;
Sylvie Wagner, médiathèque de Clermont l'Hérault ;
Pascal Wagner, médiathèque de Saint-Jean-de-Védas.

Excusés :

Lucie Ambrosi, Médiathèque départementale ;
Agnès Defrance, Médiathèque départementale ;
Marie-Claire Kindt, médiathèque de Lodève ;
Marie Dardes, réseau de Montpellier métropole ;
Anne Le Cabec, réseau de Montpellier métropole ;
Valérie Serre-Rauzet, réseau de Montpellier métropole ;
Mélanie Marchand, LR2L ;
Florence Leroy, médiathèque de Lunel ;
Jean Llurba, BU de Richter ;
Laure Druaux, DLL 30 ;
Eva Collin, médiathèque de Florac ;

Ordre du jour :

Compte-rendu de la rencontre avec Valérie Travier (Conseillère pour le livre et la lecture à la DRAC) avec Céline Vidal et Valérie Serre-Rauzet.

La rencontre s'est très bien déroulée, l'équipe de l'ABF a reçu un très bon accueil par une conseillère qui est également une ancienne adhérente ABF.

- Subvention : Il n'y aura aucune subvention versée à l'ABF. Par conséquent, le projet de voyage d'étude aux Pays-Bas tombe à l'eau.

- V. Travier montre un intérêt particulier pour les bibliothèques en prison, et notamment pour la prison de Béziers.

- Journées d'étude : les contradictions mises en évidence pour la réalisation de J.E. en partenariats ont été évoquées, à savoir que l'ABF prévoit la gratuité pour les adhérents, et un tarif pour les non-adhérents, contrairement aux partenaires potentiels, dont LR2L. Ont également été évoquées des problématiques de calendriers.

- Difficultés rencontrés par plusieurs collègues en délicatesse avec leurs employeurs : La DRAC ne peut pas grand-chose. Les inspections par l'IGB ne sont possibles que pour les collectivités qui ont une bibliothèque classée (c'est-à-dire avec des collections données par l'État et souvent du personnel détaché) ou pour les bibliothèques universitaires.

Or, les cas dont nous avons eu connaissance concernent des collectivités qui ne rentrent pas dans ce cadre. Le levier de l'inspection ne peut donc pas être utilisé.

Retour du Conseil National de mars par Héloïse Tuboeuf :

Budget :

- Lourdeur des frais postaux
- Le déficit de l'année 2014 sera moins important que celui inscrit au budget prévisionnel 2014
- Les publications se vendent bien (nouveaux titres)
- L'aide de la ville de Strasbourg pour le congrès 2015 se fera plutôt sur des aides en nature.
- La SOFIA donne une subvention de 3 000 € qui servira à appuyer l'opération « Cyclo-Biblio »
- les journées d'étude ne sont, en général, pas rentables
- Il faut faire un effort sur les adhésions, et en priorité sur les adhésions individuelles en faisant tout pour fidéliser ces adhésions : la rotation (nouveaux adhérents / ex-adhérents) est trop importante. Deux pistes sont à étudier :
 - Les envois en nombre peuvent être réalisés par le siège pour chaque groupe régional : il faut coordonner cela.
 - Mise en place de « Cafés ABF bibliothécaires » : c'est une proposition d'un groupe régional de se rendre dans une bibliothèque pour présenter l'association. A voir si cette idée peut être déclinée ici ?

Divers :

- les thèmes des trois prochains numéros de « Bibliothèques » : le Brésil, les prisons, l'informatisation
 - la prochaine journée d'étude des groupes fusionnés Paris-Île de France : « Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait » le jeudi 21 mai 2015 à la médiathèque Françoise Sagan, Paris 10^e
- Pour en savoir plus : <http://www.abf.asso.fr/5/23/515/ABF/-et-maintenant-quest-ce-quon-fait-les-bibliotheques-apres-les-evenements-de-janvier-2015?p=0>

Charte ABF de l'accès à l'information des citoyens :

- Cette charte sera présentée lors du congrès de Strasbourg. Elle est encore en cours de finalisation.
- Les bibliothèques pourront adhérer à cette charte, et le cas échéant obtenir un label, qui reflétera le niveau de réalisation des objectifs de la charte.
- Le Conseil National fait appel à la réflexion pour la dénomination de cette charte, et celles des labels, ainsi que pour deux logos : celui de l'adhésion à la charte d'une part et celui de l'obtention du label d'autre part.
- Propositions de sigles ou acronymes :
BIS, BLEB, LIB, ALIB, CALIB, CALIS, ALIS, ADLIB, BALI, ALIEB.

Congrès de Strasbourg :

- Voir le site de l'ABF pour les détails <http://www.abf.asso.fr/>
- Il est prévu un vade-mecum pour la participation au congrès avec une bourse du groupe régional. Chaque groupe peut permettre deux bourses, réservées de préférence à des collègues de catégorie C, ou (en priorité 2) de catégorie B. Les demandes doivent être faites avant le 30 avril.
- Un modèle de courrier de demande de prise en charge du congrès par l'employeur est en cours d'élaboration.

- **Cyclo-biblio** : cette opération se déroulera juste avant le congrès, et l'ABF y participe activement. C'est une déclinaison locale du projet international « Cycling for libraries »

Pour en savoir plus :

http://www.cyclingforlibraries.org/?page_id=8341

Les inscriptions sont closes (30 mars 2015).

Une dizaine de personnes de notre région y participera.

Formation ABF :

- On va distinguer de manière plus nette la « formation longue » (traditionnelle) des formations courtes sur une semaine.
- Le tarif de la formation longue devrait augmenter (1 200 €) pour les collectivités. Le tarif ne changera pas (1 000 €) pour les individus.
- L'accent va être mis sur la formation dans les centres pénitentiaires.

- Le point sur le site Languedoc-Roussillon par Elisabeth Soubeiran :

- La date de l'écrit approche, mais le groupe actuel semble relativement confiant.

- La promotion 2014-2015 est une bonne promotion, motivée et solidaire, à quelques détails près : absentéisme un peu plus important que d'habitude, notamment de personnes en situation précaire.

- Nous aurons besoin d'examineurs « jokers » pour pallier tout problème de dernière minute, pour les surveillances et les corrections.

- Préparation de la prochaine session : à minima, nous avons les moyens de redémarrer dans des conditions identiques.

Il faut examiner la possibilité de mettre en place d'autres possibilités (centres de formation ou autres), de manière à concerner d'autres personnes dans d'autres départements. Par exemple à Lézignan-Corbières, ville qui est relativement facile à atteindre depuis l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et bien sûr, l'Aude.

Campagne d'adhésion :

Présentation des cartes illustrées par BG Bibliopathe (blog personnel : <http://www.bibliopathe.com/>)

Il faudrait décliner cette campagne localement.

Festival du livre et des mots de Florac, les 3 et 4 avril :

Nous soutenons ce festival dans lequel notre collègue Eva Collin est fortement impliquée. Plusieurs d'entre nous irons à Florac.

Divers :

- Quelle sera l'**implication de la réforme territoriale** sur nos établissements et sur les groupes régionaux ABF ?

Voir le lien vers le blog « réforme territoriale » de l'ABF <http://www.reformeterritoriale.abf.asso.fr/>

Il n'y a pas de dogme sur la fusion, le maintien ou la modification des groupes régionaux actuels en fonction de la réforme.

Infos :

Le Service du Livre et de la Lecture (SLL) du Ministère de la Culture publiera en 2016 deux études : Une sur l'impact économique et social des bibliothèques, et une sur la fréquentation des bibliothèques.

Je vous prie de bien vouloir agréer, chères et chers collègues, l'expression de mes salutations confraternelles.



Céline VIDAL
Présidente de l'ABF Languedoc Roussillon